

DOSSIER DE PARRAINAGE

Fiche à retourner à :
Jean-Claude Joanand
250 Route des rapillets
74540 CUSY
tel: 04 50 65 17 91
ou
icioanand@hotmail.fr

Mes coordonnées

Mlle	Mme	Mr.	
Nom :		Prénom :	
Date de naissance :			
Adresse :			
Ville :		Code Postal :	
Téléphone		E-mail :	
Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, parrainage ou donation et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.			

Adhésion à l'Association Pérou Amitié Solidarité

<input type="checkbox"/> J'adhère à l'association et je joins un chèque de 20 Euros libellé au nom de Pérou Amitié Solidarité .
<input type="checkbox"/> Je suis déjà adhérent de l'Association Pérou Amitié Solidarité.

Je souhaite parrainer un enfant

Je souhaite parrainer :			
<input type="checkbox"/> un garçon	<input type="checkbox"/> une fille	<input type="checkbox"/> un garçon ou une fille (indifférent)	
Je parle espagnol	<input type="checkbox"/> oui	Je comprends l'espagnol	<input type="checkbox"/> oui
	<input type="checkbox"/> non		<input type="checkbox"/> non
Je choisis mon mode de règlement :			
<input type="checkbox"/> un chèque annuel de 270 Euros libellé au nom de Pérou Amitié Solidarité (à joindre à cette fiche)			
<input type="checkbox"/> un virement automatique mensuel de 22,50 Euros (voir document joint)			

Fait en date du

Déductions Fiscales pour les Parrainages et les Dons

Pérou Amitié Solidarité, association loi 1901, reconnue d'Intérêt Général est habilitée à recevoir les dons. Vous pouvez bénéficier des nouvelles dispositions fiscales à compter de janvier 2005 : si vous êtes imposable, vous avez la possibilité de déduire 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Et, si ce plafond est dépassé, vous avez la possibilité de reporter sur 5 ans la déduction de l'excédent.

Ainsi, un don de 100 euros ne vous coûte que 34 euros et vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 euros et un parrainage de 270 euros ne vous revient en réalité qu'à 91,80 euros soit 7,65 Euros par mois.

Vous recevrez automatiquement votre reçu fiscal dans le mois de Janvier suivant. L'Etat encourage la générosité du public en accordant une réduction d'impôt aux personnes qui, comme vous, soutiennent les associations et organisations agissant dans l'intérêt général